

CONDUITE À TENIR POUR LES PATIENTS SORTANT D'HOSPITALISATION DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE **COVID-19**



CIBLE :

Sortie d'hospitalisation peut concerner des patients retournant à domicile y compris établissements médico-sociaux

PRÉ-REQUIS :

Pas de sortie d'hospitalisation sans contact téléphonique préalable entre l'hôpital et le médecin traitant ou le médecin de garde ou l'infirmier intervenant à domicile ou la PRAG / PTA*

Infos requises : lettre de sortie, ordonnance, masque.

*Plateforme Régionale d'Appui aux Généralistes
<https://www.prag.alsace/>

CAS DE FIGURE

COORDINATION HÔPITAL / MÉDECIN TRAITANT (MT) POUR ORGANISER LE SUIVI (ou IDEL sur coordination médicale ou MEDCOSEHPAD)

Contact médical téléphonique ou physique avec le patient, puis tous les 7 jours jusqu'à guérison (rappel systématique du patient, démarche pro active, responsabilité du MT)

Si aggravation de l'état du patient : réévaluation par un médecin (MT ou médecin de garde). Et si impossible, appel du Centre 15.

Possibilité de contacter la PRAG pour tout patient nécessitant une prise en charge complexe.

Numéro de tel PRAG : 0367 300 367

<https://www.prag.alsace/>